

La RSE un outil de développement des territoires et de ces acteurs

Cas de l'entreprise Cevital

Sabrina DJEMAI

Université A. Mira, Bejaia,
sabrina_djemai@yahoo.fr

Abderrahmane ABEDOU

CREAD, Alger
Abedou@yahoo.fr

Received: May 2018

Accepted: July 2018

Published: September 2018

Résumé: Aujourd'hui, la contribution des entreprises au développement des territoires où elles sont implantées est devenue une préoccupation majeure. L'entreprise ne doit plus se préoccuper seulement des bénéfices financiers pour les actionnaires mais elle doit aussi être un des vecteurs de création de richesses et de redistribution des richesses dans leur territoire de localisation. La RSE comme outil de développement du territoire et des acteurs va être approchée dans le cadre de ce papier sous deux angles complémentaires. D'un côté, nous allons analyser la mise en place de la RSE sous l'angle du modèle de gouvernance qui renvoie selon la littérature économique à une logique de « contrôle ». De l'autre, nous allons également analyser la mise en place de la RSE sous l'angle de l'ensemble des parties prenantes du territoire afin d'aboutir à des compromis dans le cadre modèle de la négociation dans la mesure où la RSE devient un outil de négociation de l'entreprise avec transactionnel.

Mots clés : RSE, parties prenantes, gouvernance, territoires, Cevital, Algérie.

ملخص:

أصبحت مساهمة الشركات في تنمية الأقاليم التي تتواجد فيها من الشواغل الرئيسية. يجب على المؤسسات ألا تركز فقط حول الفوائد المالية للمساهمين ولكن يجب أيضا أن تكون واحدة من المساهمين في خلق الثروة وإعادة توزيعها على الأقاليم التي تتموقع فيها. وسيتم تناول المسؤولية الاجتماعية للشركات كأداة لتنمية الأقاليم والجهات الفاعلة في هذه الورقة من زاويتين تكمليتين. من ناحية، سوف نقوم بتحليل تنفيذ المسؤولية الاجتماعية للشركات من وجهة نظر نموذج الحكم الذي يشير، وفقا للدراسات الاقتصادية، إلى منطق المراقبة من ناحية أخرى، سوف نقوم أيضا بتحليل تنفيذ المسؤولية الاجتماعية للشركات من وجهة نظر نموذج التفاوض، بقدر ما تصبح المسؤولية الاجتماعية للشركات أداة مساومة للشركة مع جميع أصحاب المصلحة في الإقليم للوصول إلى حلول تسوية من أجل تنمية اقتصادية في إطار المعاملات مع مختلف أصحاب المصالح.

الكلمات المفتاحية: المسؤولية الاجتماعية للشركات، وأصحاب المصلحة، الحوكمة، الأقاليم، سيفيتال، الجزائر.

Introduction

Dans ce contexte de mondialisation qui caractérise ce début de siècle, l'entreprise prend ou reprend toute sa place dans les débats de société comme en témoigne l'apparition, dans le vocabulaire économique, des expressions «entreprise citoyenne», «entreprise éthique» ou encore «entreprise socialement responsable», (Michel Capron & Françoise Quairel-Lanoizelée, 2007). La RSE est devenu un défi pour les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, publique ou privées. Les entreprises, sont plongées dans des univers complexes (environnementaux, sociétaux et économiques), qu'il faut harmoniser. Il apparaît de plus en plus clairement aux gestionnaires des entreprises et aux Etats que la prise en compte de ces multiples dimensions (économique, sociale, environnementale) est le défi qui se pose en cette époque. « *Même si la recherche de la rentabilité reste un objectif essentiel, elle doit être combinée au respect de l'environnement, de la société et de l'Homme* » (Chiraz GHOZZI-NÉKHILI, 2009).

L'Algérie par son désir d'adhésion à l'OMC et l'ouverture de ses marchés à l'extérieur se voit rattrapée par ce concept et ses entreprises se retrouvent obligées de suivre le mouvement. Cependant les démarches en faveur de la RSE sont embryonnaires, et marquent un retard par rapport à l'élan enregistré par la RSE dans les autres pays. Néanmoins, aucune preuve ne peut être avancée, par rapport à la faiblesse notable de la présence de la RSE en Algérie, que les entreprises algériennes sont irresponsables (Hamidi Youcef & Khelfaoui Mounia, 2012). En Algérie, on constate une prise en compte accrue de critères sociaux, sociétaux et environnementaux dans les stratégies des entreprises. Les partenariats entre des entreprises et des acteurs de la société civile ou des pouvoirs publics sur des enjeux de RSE (conditions de travail, égalité femme-homme, formation, prévention santé etc.) sont également plus fréquentsⁱ. La RSE se développe progressivement mais inégalement selon les secteurs et la taille des entreprises.

ⁱ <http://www.rse-algerie.org/>

Pour l'entreprise CEVITAL, la RSE est de plus en plus en plus exigée par les parties prenantes de l'entreprise : donneurs d'ordres, utilisateurs finals, bailleurs de fonds. La RSE apparaît comme une condition nécessaire pour gagner des parts de marchés et participer à la chaîne de valeur dans l'espace économique mondial. Une partie de leurs exportations dépend à présent de la capacité d'engagement des managers en faveur de la RSE. Cet engagement se concrétise par la certification de leur entreprise, par une démarche attentive aux valeurs humaines fondamentales et respectueuses de l'environnement, par un comportement éthique et des investissements citoyens. (Daniel Labaronne & Emna Gana-Oueslati, 2010). Cela impose à cette entreprise de moderniser sa gouvernance car sa pérennité suppose une compétitivité imposant un changement dans leur management dans ses deux dimensions :

- La redéfinition de leur stratégie qui appelle un changement organisationnel et une gestion durable des actifs matériels et humains,
- La prise en charge de la dimension environnementale et sociale en tant que démarche volontaire sinon contraignante du fait du dispositif institutionnel.

L'objectif de cet article est de présenter le processus RSE de l'entreprise Cevital tout en présentant la bonne gouvernance au sein de l'entreprise étudiée. Nous posons la question suivante : *comment la bonne gouvernance contribue-t-elle au développement des territoires et de ces acteurs ?* Nous posons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : La RSE constitue un souci des responsables ainsi les attentes des parties prenantes sont intégrées dans la stratégie des entreprises

Hypothèse 2 : La consultation des parties prenantes des entreprises constitue une étape importante dans la prise des décisions en matière de RSE au sein de l'entreprise Cevital.

Revue de la littérature

1. Contexte d'émergence de la RSE

La RSE a émergé aux Etats-Unis en 1953, suite à la publication de l'ouvrage de Bowen intitulé «Social Responsibilities of the Businessman», à un moment où le capitalisme américain avait pris de l'ampleur et entraînait une dégradation de l'environnement socio-économique de la nation. Dans cet ouvrage pionnier, l'auteur incite les hommes d'affaires à s'engager dans des démarches socialement responsables en leur demandant de développer des

politiques, de prendre des décisions et de suivre des lignes de conduite qui répondent aux objectifs et aux valeurs qui sont considérés comme désirables dans la société. « *La perception que l'on peut avoir de la responsabilité sociale des entreprises est très variable selon les époques et les pays et dépend des règles institutionnelles, du degré d'implication de l'État et des modes de gouvernance. Elle fait l'objet de débats récurrents depuis le début du XXe siècle notamment aux États-Unis* ». (Capron Michel & Petit Pascal, 2011).

La RSE restée jusqu'alors un phénomène quasi-exclusivement nord-américain et perçue dans ce contexte comme une entrave à la logique libérale. Par la suite, la RSE connaîtra un regain d'intérêt en redevenant un phénomène de plus en plus présent sur la scène politique et économique en ce début de siècle mais, cette fois-ci, bien au-delà du seul continent nord-américain. En Europe, on a commencé à s'intéresser à la RSE dès le milieu des années 1990 suite aux actions des organismes de la société civile à l'encontre des entreprises ayant causé un tort environnemental (Shell, Total ...), social (Danone, Renault...) ou sociétaire (Parmalat, Vivendi...). D'un autre côté, le regain d'intérêt pour la question s'est accentué à partir du début des années 2000 aux États-Unis avec les faillites touchant de grands groupes américains (Enron, Arthur Andersen, Worldcom, Xerox...). Il y a donc deux éléments qui expliquent le regain d'intérêt pour la RSE : la montée de la société civile, d'un côté, et les scandales financiers des grandes entreprises, de l'autre. (Moez Ben Yedder et Férid Zaddem, 2009). Les responsabilités de l'entreprise se sont de plus en plus élargies, notamment pour compenser les pouvoirs accrus que les entreprises ont acquis dans le monde économique, voir politique.

1.1 Evolution du concept de RSE

La théorie dite des parties prenantes ou théorie des Stakeholders est très fréquemment mobilisée lorsque l'on s'interroge sur la thématique de la RSE. Elle se positionne comme une approche résolument pragmatique et utilitariste des rapports entretenus par l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ces détenteurs d'enjeux. Aujourd'hui, la théorie des parties prenantes (*stakeholders*) est la plus mobilisée, autant par les chercheurs que par les acteurs dans les entreprises. Elle inscrit l'entreprise au coeur d'un ensemble de relations avec des partenaires qui ne sont plus uniquement les actionnaires (*shareholders*), mais des acteurs intéressés ou

concernés par les activités et les décisions de l'entreprise. Elle présente l'entreprise comme une « constellation » d'intérêts coopératifs ou concurrents. La traduction de " *stakeholders* " par parties prenantes n'est pas unanimement reconnue ; certains préfèrent parler de « parties intéressées » ou de « porteurs d'enjeux ». Quelle que soit la traduction, les définitions données par les différents auteurs sont plus ou moins larges et donc plus ou moins opératoires.

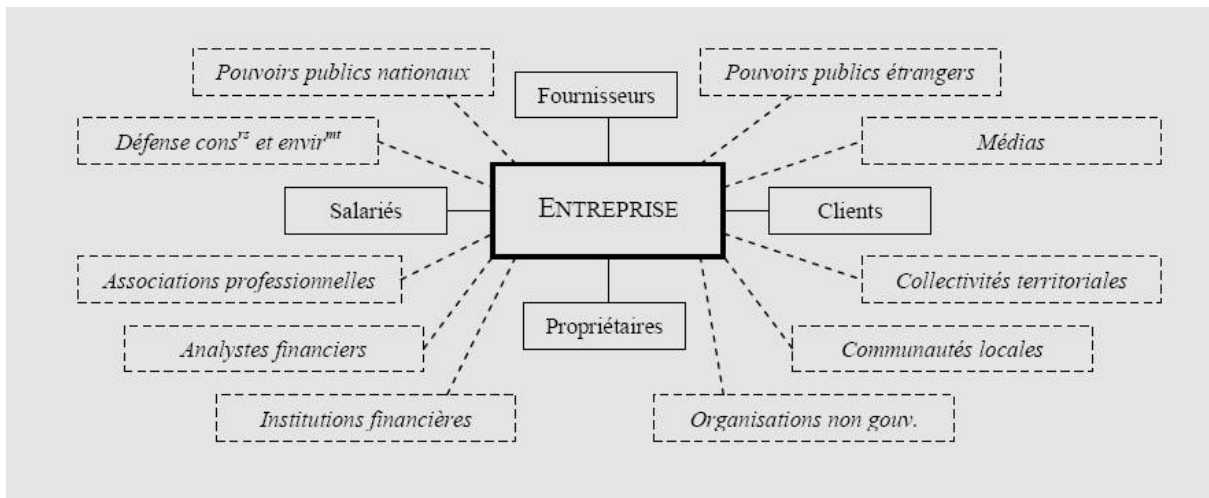
Alors, le défi des décideurs est donc de réorienter leur façon de penser le processus managérial externe, dans le but de tenir compte des diverses parties prenantes. Il y a trois niveaux, dans le processus de management (Emmanuelle Champion, Manon Lacharité et Corinne Gendron, 2005), où se reflètent les interrelations avec les parties prenantes. Le premier est le niveau rationnel, qui comprend l'élaboration des cartes des parties prenantes ainsi que de la détermination de leurs intérêts. Le second est le niveau processuel, c'est-à-dire une analyse du processus organisationnel en vue d'une adéquation avec l'environnement externe, qui comprend les parties prenantes. Le dernier niveau est le niveau transactionnel, qui est le reflet des interrelations entre les membres de l'organisation et les parties prenantes.

Il y a deux raisons fondamentales pour intégrer les attentes des parties prenantes dans les décisions des entreprises.

La première raison, conforme à la théorie néoclassique, est orientée « *business* » : l'intérêt des parties prenantes est alors une condition de la performance économique et financière de l'entreprise.

La deuxième raison, plus générale, est orientée « éthique » : dans cette approche que l'on peut qualifier de normative, l'entreprise est redevable envers la société, et dès que ses dirigeants reconnaissent l'existence et la légitimité de plusieurs groupes de parties prenantes, ils doivent intégrer les attentes de ces groupes dans les objectifs de l'entreprise. Cependant, qu'elles soient orientées « *business* » ou « éthique », la théorie des parties prenantes présente quelques limites.

Figure 1: Parties prenantes de premier et deuxième rang



Source: Didier Cazal « RSE et parties prenantes: quels fondements conceptuels? » Les Cahiers de la Recherche, Centre Lillois d'Analyse et de Recherche sur l'Evolution des Entreprises, 2005.p.5

1.2 L'intégration de la RSE dans les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise

Aujourd'hui, la gouvernance représente l'une des dimensions de la Responsabilité sociale d'entreprise qui s'ajoute à la triade: efficacité économique, bien-être social et préservation de l'environnement. La théorie des stakeholders inscrit la RSE dans une gouvernance plurielle où les shareholders ne sont plus les partenaires uniques et dans laquelle les acteurs sont associés aux décisions et à l'activité de l'entreprise (Sonia GROCHAIN, 2009). Afin d'intégrer ces derniers dans le processus de décision les dirigeants de l'entreprise doivent revoir la composition des organes de gouvernance (André Sobczak, 2011). Il s'agit en fait, de se donner les moyens d'un bon équilibre des pouvoirs au sein de l'organisation afin d'éviter les dérives personnelles et les malversations les plus graves. La brutalité des crises actuelles amènent plus que jamais les actionnaires et les autres parties prenantes de l'entreprise, à exiger les dirigeants qu'ils assurent que leur organisation est bien sous contrôle et le démontrent.

Il y a en fait deux modalités d'intégration des parties prenantes dans le processus de décision :

l'organisation de rencontre régulière entre les organes spécifiques permettant la représentation des parties prenantes, soit sur le modèle des parties prenantes consultés pour donner une ou deux fois par ans un avis sur les projets et réalisations de l'entreprise, soit sur le modèle d'un comité de suivi chargé de manière plus permanente des engagements pris en matière de responsabilité.

l'association des parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité sociale peut même aller jusqu'à une intégration de leurs représentants dans les organes de direction de l'entreprise. Ainsi, les entreprises peuvent attribuer des sièges au sein de leur conseil d'administration à des représentants des salariés, voire à d'autres catégories de parties prenantes, en particulier des représentants de la société civile. Un tel choix semble pourtant cohérent avec une stratégie qui consiste à élargir les responsabilités de l'entreprise pour améliorer l'impact de ses activités sur son environnement économique, social et naturel.

2. Les modalités d'interaction avec les parties prenantes

Connaître l'ensemble des parties prenantes est une nécessité pour l'organisation. Ces dernières peuvent jouer un rôle important en termes de bénéfices/opportunités et de risques (images, sociaux, environnementaux,). Les parties prenantes ont des attentes diverses vis-à-vis de l'organisation (information, connaissance, implication,...) qu'il s'agira d'identifier. Afin d'éviter tout malentendu avec ses parties prenantes, il est nécessaire de préciser le sens des mots et de hiérarchiser les modes de dialogue et de communication. La question qui se pose est comment choisir la bonne modalité d'interaction avec les parties prenantes?

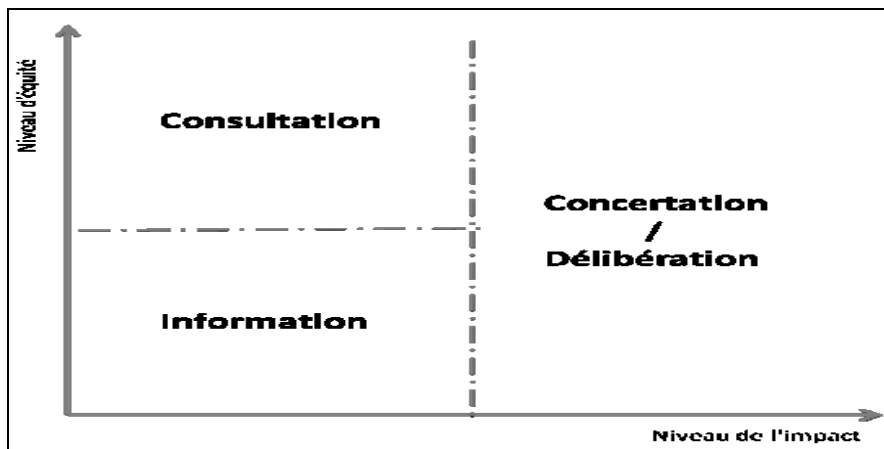
Echanger et communiquer avec les parties prenantes dépend des attentes et des objectifs de l'organisation. Deux axes aident à distinguer les différents niveaux de participation des parties prenantesⁱⁱ :

- *Le niveau d'impact* : C'est le niveau de prise en compte des avis des parties prenantes sur le projet.
- *Le niveau d'équité* : Il permet de hiérarchiser le niveau de considération (en termes de pouvoir,

ⁱⁱ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie, France : www.developpement-durable.gouv.fr

savoir, autorité, influence,...) porté, par l'organisation, aux parties prenantes concernées. La validité et la légitimité de la responsabilité sociétale de l'organisation dépendent de la manière dont elle s'attache à trouver un juste dosage entre les différentes modalités de communication et de participation avec ses différentes parties prenantes selon leurs sujets d'intérêt. La figure suivante illustre les différentes modalités d'interactions avec les parties prenantes.

Figure 2: Les différents niveaux de participation des parties prenantes



Source: Guide du dialogue avec les parties prenantes, Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie www.developpement-durable.gouv.fr.2013. p. 18

L'information : consiste à transmettre des données qui présentent un intérêt ou peuvent avoir un impact sur les parties prenantes

La consultation : désigne des situations et des modalités où l'entreprise est en attente et demande un avis à ses parties prenantes. De nombreuses formes de consultation sont notamment utilisées réglementairement telles que : enquête publique, débat public, référendum, sondage, ...

La concertation : C'est la mise en place, par l'entreprise, de moyens et de dispositions constructives pour se comprendre, délibérer, échanger et agir. La concertation avec les parties prenantes permet de considérer les informations, les opinions de chacun en vue d'une compréhension mutuelle, d'aboutir à prendre des mesures, individuellement, ou collectivement sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de la stratégie de responsabilité sociétale.

L'association : est un processus dans lequel les participants sont impliqués et ont la possibilité d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité sociétale. La figure suivant les champs d'activité et de dialogue avec les parties prenantes

3. Méthodologie de recherche

Pour tester le cadre d'analyse proposé, nous avons choisi de privilégier l'étude de cas qui permet de conjuguer l'observation directe des différentes sources documentaires relatives aux pratiques de la bonne gouvernance pour l'objet d'étude. Un cas est un objet, un événement, une situation constituant une *unité d'analyse*. Cette unité est découpée dans la réalité et s'inscrit dans un contexte qui ne doit pas être négligé. En conséquence, il nous a semblé opportun d'utiliser cette méthode pour comprendre le contexte de l'entreprise et sa démarche RSE. Nous avons ainsi utilisé les données disponibles publiés par cette entreprise, les informations publiées sur Internet, ainsi questionnaire adressé aux responsables de l'entreprise (DG, DRH, responsable marketing, responsable HSE, formation, achats, responsable Labo).

Le choix de Cevital dans cette étude exploratoire est motivé par trois raisons : cette entreprise figure parmi les leaders mondiaux dans ses métiers. Adoption d'une gouvernance de classe mondiale. Cette nouvelle gouvernance peut se résumer comme suit : l'ouverture de son conseil d'administration à des membres externes, séparation de la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général de l'entrepriseⁱ. L'entreprise Cevital active active dans un secteur à forts impacts sociaux et environnementaux. La RSE représente un nouvel horizon pour cette grande entreprise et un nouvel axe de contrôle pour ses parties prenantes.

3.1 Présentation de l'entreprise Cevital

En effet, depuis 2000, la RSE et les Investissements Socialement Responsables (ISR) prennent une importance croissante dans les pratiques et les discours de l'entreprise Cevital. Pour l'entreprise que nous proposons d'étudier, la RSE est un marqueur d'évolution. A travers

ⁱ www.cevital.dz

un nouveau paysage organisationnel, elle a pour objectif de tendre vers un changement social, une protection environnementale, et ce en assurant la sécurité de ses installations et en préservant celle de la population riveraine. Le groupe Cevital est le deuxième groupe industriel privé d'Algérie, présent dans plusieurs secteurs porteurs tels que l'agroalimentaire, l'industrie, la logistique ou la distribution, automobile et services. En reprenant l'historique du groupe Cevital qui passe du statut de petite entreprise localisée à la zone industrielle de Rouïba à Alger à une entreprise algérienne (rayonnant sur tout le territoire national) ensuite à un groupe mondialisé. En 2010 le groupe est présent activement avec un panel de produits au Maghreb, en Afrique, dans le moyen orient, en Asie, en Europe et aux Amériques.

Le Groupe Cevital s'est constitué au fil des investissements, autour de l'idée forte de bâtir un ensemble économique. Porté par plus de 10200 collaborateurs, elle représente le fleuron de l'économie algérienne. Le fondateur du Groupe, M. Issad REBRAB, résume les clefs du succès en sept points: "le réinvestissement systématique des gains dans des secteurs porteurs à forte valeur ajoutée, la recherche et la mise en oeuvre des savoir-faire technologiques les plus évolués, l'attention accordée au choix des hommes et des femmes, à leur formation et au transfert des compétences, l'esprit d'entreprise, le sens de l'innovation, la recherche de l'excellence et la fierté et la passion de servir l'économie nationale".ⁱ

Dans le domaine de l'agroalimentaire, le groupe Cevital est la troisième plus grosse entreprise africaine, immédiatement après deux entreprises sud-africaines. Le classement de Jeune Afrique tient compte du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel. Ce classement confirme la dynamique de croissance que le groupe Cevital a su imprimer depuis sa création en 1998. Le groupe Cevital a atteint aujourd'hui une taille qui lui permet d'acquérir le statut de "global player" régional et continental. Un statut déjà consacré par le rapport The African challengers de BCG, le prestigieux cabinet américain de stratégie.

ⁱ Groupe Sup de Co La Rochelle, <http://www.institut-irsi.org>

Le rapport 2010 avait placé le groupe Cevital parmi les 40 meilleures entreprises africaines au regard de leur taille, de leur dynamique de croissance et de leur ouverture à l'international. Ce succès est enfin dû à un management fondé sur des valeurs fortes qui sont la marque du groupe : intégrité, innovation, qualité, respect du client, citoyenneté. Ce sont probablement ces valeurs qui ont amené les analystes de Jeune Afrique à distinguer Issad Rebrab, le fondateur et PDG du groupe Cevital, parmi les 30 meilleurs managers dans son classement 2011. Avec le développement en plein essor de ses exportations et la mise en production de ses nouvelles installations industrielles, nul doute que le groupe Cevital va encore gravir des échelons dans les futurs classements internationaux des entreprises les plus performantes.

3.2 La gouvernance au sein CEVITAL

Le Groupe Cevital a connu, au cours des *quinze* dernières années, une croissance soutenue à deux chiffres et une diversification importante de ses activités. Pour soutenir sa croissance et assurer sa pérennité, le Groupe Cevital, à l'image des grandes entreprises internationales les mieux gérées, a décidé d'adopter une gouvernance de classe mondiale.

Cette gouvernance nouvelle peut se résumer en trois axes complémentaires :

- l'ouverture de son conseil d'administration à des membres externes ;
- la séparation de la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général du Groupe ;
- la mise en place d'une structure organisationnelle par divisions pour regrouper en cinq pôles d'activités les 21 principales unités d'affaires du Groupe.

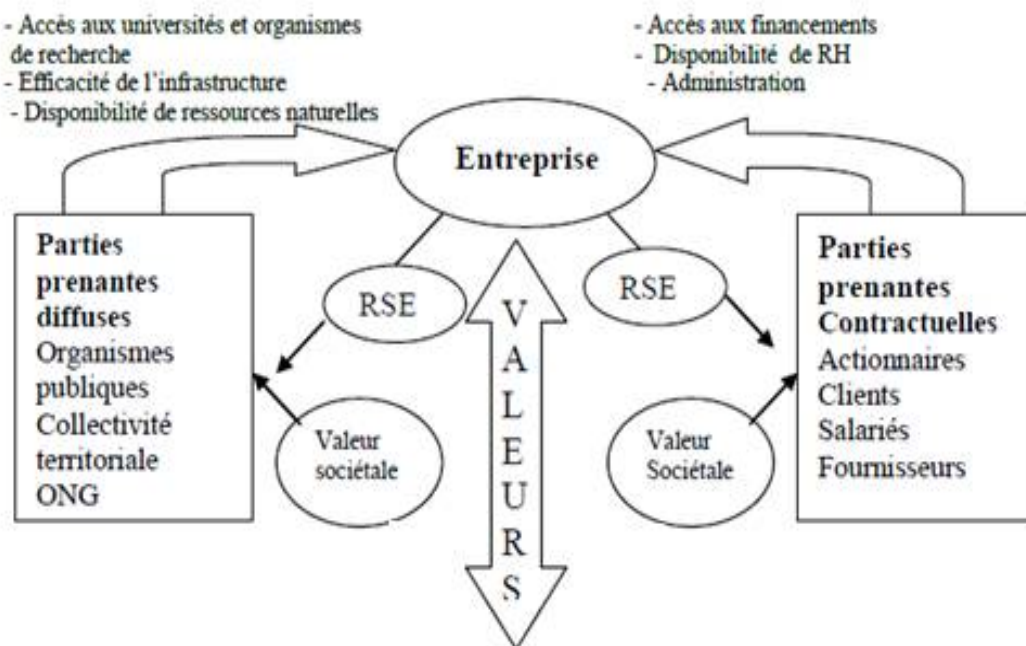
Dans cette optique, l'apport d'un conseil d'administration choisi pour ces compétences permet de mieux cerner ces risques et réduire ainsi le coût des erreurs des décisions du management. Le second est le facteur crédibilité des informations diffusées par l'entreprise, car c'est sur la base de ces informations que les analyses et investisseurs se font une idée des performances de l'entreprise. Et il est clair que la validation de ces informations par un conseil d'administration les valorise et les crédibilise permet :

- d'instaurer la confiance partenariale (clients, fournisseurs, État...)
-

- de développer et consolider la compétitivité de l'entreprise ;
- de faciliter l'accès au financement ;
- d'attirer des ressources humaines compétentes.

La figure suivante retrace les différentes relations qu'entretient l'entreprise avec ces différentes parties prenantes.

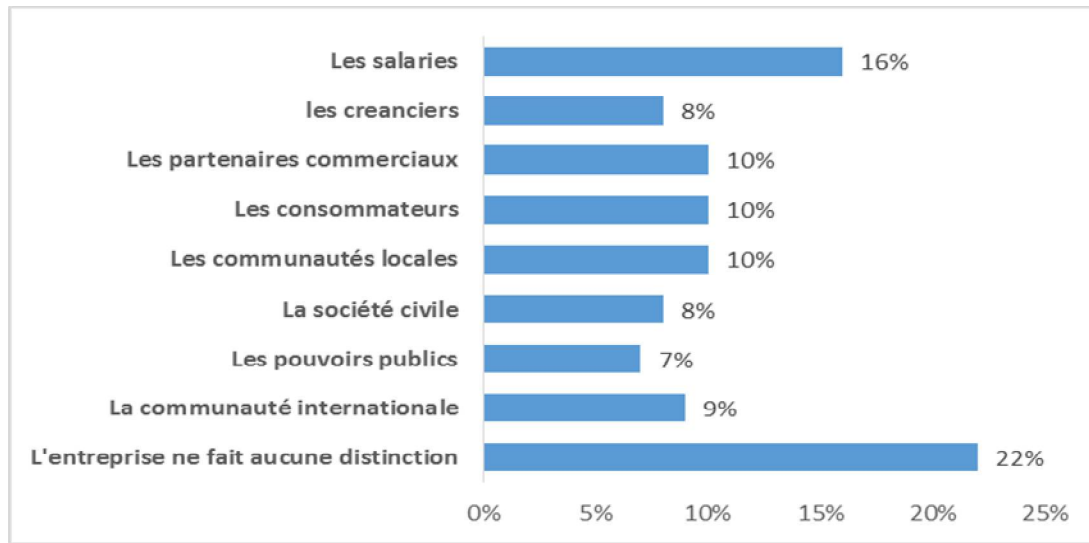
Figure 1 : les relations entre différentes parties prenantes et RSE au sein de Cevital.



Source : élaborer par nous-même suite aux entretiens effectués

Importance accordée aux avis formulés par les parties prenantes dans la définition de la politique RSE

Figure 2 : importance accordée aux avis des parties prenantes dans la définition de la politique RSE



Source : établie à partir de l'enquête du terrain

Dans l'objectif de savoir la place accordée aux différentes parties prenantes dans la définition de la politique de RSE (Salaires, créanciers, partenaires commerciaux, consommateurs, communautés locales, société civile (association, organisations non gouvernementales), pouvoir publics, communauté internationale), nous avons intégré la question du regard porté sur la politique RSE menée par l'entreprise. 22 % des responsables interrogés soulignent que l'entreprise ne fait aucune distinction entre les parties prenantes dans la politique de RSE.

3.3 La démarche RSE au sein de CEVITAL

Il est important de prouver aux tiers clients, partenaires, collectivités, Etat et ses démembrés et à eux-mêmes (l'ensemble du personnel) que Cevital est une entreprise citoyenne au sens propre du terme. Cevital a eu la possibilité de le faire en inscrivant son action dans une démarche RSE. L'entreprise Cevital, s'est engagée dans la démarche RSE car elle constitue, un véritable rempart contre les attaques de toutes sortes, les rumeurs insensées qui circulent désignant du doigt Cevital comme une entreprise polluante et également, la protection contre les attaques malveillantes de demain. Le tableau suivant illustre les engagements RSE de Cevital.

Tableau 1 : l'engagement de Cevital dans des pratiques RSE

Cas de l'entreprise Cevital -

Domaines de RSE identifiés	Cadre des actions menées
Dans le domaine du respect des normes	<ul style="list-style-type: none"> -Les comptes sont vérifiés et certifiés par KPMG -La réglementation sociale (droits de l'homme) est respectée et appliquée sur le terrain. -Les réglementations relatives à la sécurité alimentaire sont rigoureusement appliquées. -Les situations relatives à l'acquisition des terrains, l'obtention des permis de construire, la régularisation du bâtiment, la mise en conformité des installations, les études d'impact sur l'environnement sont prises en charge.
Dans le domaine social	<ul style="list-style-type: none"> -La création d'emplois directs et indirects -L'impact sur le développement du business (l'entreprise avec son existence fait travailler les hôtels, les instituts de formation, les fournisseurs de toutes sortes, les sous-traitants, les compagnies aériennes...).
Participation à la vie de la cité	<ul style="list-style-type: none"> -Cevital est disposée à apporter son concours à la résolution des problèmes de la ville -Reçoit jusqu'à 1100 étudiants et stagiaires par an Accorde des aides aux associations -Sponsoring des congrès et rencontres scientifiques -Apporte un soutien aux clubs sportifs -Participation des collaborateurs à la vie de l'entreprise : Emergence d'une comite de participation qui gère les œuvres sociales -Nombreuses actions sociales à l'endroit des salariés et de leurs ayant droits (assurances, mutuelle, avantages en nature...)
Dans le domaine d'éthique	<p>Respect des valeurs de Cevital :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Formation ADN touchant l'ensemble du personnel (qui somme nous, d'où venons-nous et où allons-nous) qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance. -Donner du sens à ce que nous faisons Comprendre la signification de chaque valeur et la mettre en œuvre au quotidien (nouvel état d'esprit) -Corriger et circonscrire les comportements déviants.

Source: documents émis par l'entreprise

Conclusion

Aujourd'hui, la contribution des entreprises au développement local des territoires où elles sont implantées est devenue une préoccupation majeure. L'entreprise ne doit plus se préoccuper seulement des bénéfices financiers pour les actionnaires mais elle doit aussi être un des vecteurs de création de richesses et de redistribution des richesses dans leur territoire

de localisation. Pour répondre aux enjeux du développement durable, la responsabilité sociale des entreprises est sollicitée. La contribution des entreprises telle que la Cevital à l'émergence d'un développement plus durable est une nécessité incontournable pour éviter des désastres sociaux et environnementaux qui coûteront à elles, aux Etats et aux citoyens.

A travers les résultats de notre étude, nous avons essayé de répondre à notre question principale de l'importance d'une bonne gouvernance sur la création de valeur sociétale. L'entreprise Cevital est caractérisée par un engagement explicite cela s'est justifié par la progression au niveau de la divulgation de l'information sociale au sein des rapports d'activités, ainsi que le budget consacrés au développement de cette fonction. L'engagement dans des pratiques RSE peut s'expliquer partiellement par une pression institutionnelle et un niveau de contrôle élevé de la part des parties prenantes de l'entreprise. Cevital, de par ses objectifs stratégiques joue un rôle proactif et anticipateur en la matière face aux pressions et incitations institutionnelles du pays qui se serre de jour au lendemain. D'autant que le secteur privé est plus sensible aux pressions et incitation institutionnelles.

Nous tenons à souligner que de nombreux travaux se sont intéressés à la mise en œuvre de la RSE dans les entreprises privées des économies développées, des publications ont étudié le cas des petites firmes privées des économies en développement. Cependant, peu de recherches se sont penchées sur le cas des entreprises publiques des pays en voie de développement. L'article fournit ainsi un premier support de réflexion sur l'impact potentiellement positif des pratiques de RSE sur le développement et le rôle d'adoption d'une gouvernance de taille mondiale. L'apport théorique de ce travail vise à enrichir le cadre conceptuel de la RSE dans le secteur étudié à travers l'étude de cas.

Bibliographie

André Sobczak : « responsabilité globale : manager le développement et la responsabilité des entreprise » édition vuibert, 2011.paris

BOUALAM (Fatima) : « Un Etat de la Responsabilité Sociale des Entreprises Mondialisées et Politiques Publiques en Algérie », Université de Montpellier, www.univtlemcen.dz

Chiraz GHOZZI-NÉKHILI : « Associations et TPE : quelle relation pour un développement durable dans les régions défavorisées tunisiennes ? » Colloque international : La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé », 11es Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, 27, 28 et 29 mai 2009, INRPME, Trois-Rivières, Canada. p.3

Capron Michel & Petit Pascal « responsabilité sociale des entreprises et diversité des capitalismes », Revue de la régulation, 2011.p.24

Daniel Labaronne & Emna Gana-Oueslati : « Analyse comparative du cadre institutionnel de la RSE au Maroc et en Tunisie », Troisième Dialogue Euro-Méditerranéen de Management Public Tunis, Tunisie, 7 et 8 octobre 2010.

Emmanuelle Champion, Manon Lacharité et Corinne Gendron : « Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative » Recueil de textes CÉH/RT-01-2002, p.5 Chaire de responsabilité sociale et de développement durable ÉSG-UQÀM.

Hamidi Youcef & Khelfaoui Mounia : « La perception de la RSE chez les dirigeants d'entreprises (PME) algériennes : Quelle forme de RSE implicite ou l'explicite ? Séminaire national, université Kasdi Merbah. Ouargla « comportement des entreprises économiques face aux enjeux du développement durable et de l'équité sociale. 20 et 21 novembre Mna 2012.p.23.

JOBERT Annette : « Enjeux et dynamique du dialogue social territorial », POUR n°192, décembre 2006.

JUAN Pacita : « L'entreprise, un acteur clé de son territoire : comment l'entreprise peut exercer sa responsabilité sociétale en contribuant au développement locale », World forum Lille

JOËL (Ernult) & ARVIND (Ashta) : « Développement durable, responsabilité sociétale de l'entreprise, théorie des parties prenantes : Évolution et perspectives » .Cahiers du CEREN 21(2007)

VAILLANCOURT(Yves): « L'économie sociale au Québec et au Canada: configurations historiques et enjeux actuels. Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales. École de travail social Université du Québec à Montréal.

Michel Capron & Françoise Quairel-Lanoizelée : « la responsabilité sociale des entreprises » Edition la Découverte, 2007. Dossier réalisé par Philippe Deubel : Ressources pédagogiques pour les professeurs de sciences économiques et sociales des lycées (SES), Melchior, 2008

Matten Dirk and Moon Jeremy: « 'Implicit' and 'Explicit' CSR », A conceptual framework for understanding CSR in Europe » Research Paper Series International Centre for Corporate Social Responsibility, 2004.

Moez Ben Yedder et Férid Zaddem : « La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontements », Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST), 2009, vol. 4, N° 1, p. 96-99.

Sonia GROCHAIN : « La Responsabilité Sociale d'Entreprise, entre gouvernance d'entreprise et gouvernance locale ». Institut Agronomique Néo-Calédonien. Site Internet de l'université de Lille. Juin 2009. p.11

VERGER Olivier et WHITE Gavin, « *L'ancrage des entreprises dans les pays en développement : étude exploratoire* », IMS – Entreprendre pour la cité, juin 2004

ZIMMERMANN Jean-Benoît, « Entreprises et territoires : entre nomadise et ancrage territorial », Revues de l'IRES n°47 – 2005/1 36